

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

Présidence :	M. Stéphane HILTY (Vice-président)
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Ivan MARTIGNONI, Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mmes Odette HABİYAKARE et Jennifer MEIER MM. Marc DECURTINS, Michel MOUTON, Président et Olivier SCHEIB
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 15 décembre 2022	2
B.	Communication du Bureau du Conseil municipal	2
	1. Informations diverses.....	2
	a) Vice-présidence des commissions.....	2
	b) Délégué/e/s aux associations.....	2
	c) Courrier de riverains du ch. du Relai à propos de l'article sur le tram paru dans le <i>Trait d'Union</i>	2
C.	Rapports de commissions	4
	1. Rapport de la commission des affaires sociales relatif à un soutien d'urgence.....	4
D.	Communications du Conseil administratif	4
	1. Informations diverses.....	4
	a) Point de situation sur la patinoire.....	4
	b) Mérite communal 2022.....	6
	c) Manifestations officielles.....	6
	d) Nouvelles cartes CFF pour les communes.....	6
	e) Groupe scolaire : AMO.....	7
	f) Dépassement de crédits budget 2023.....	7
	1. Remplacement pompes circulation eau chaude chauffage groupe scolaire.....	7
	2. Créations de dégorgeoirs en bordure de la toiture de la salle polyvalente.....	7
	4. Travaux pour stopper des écoulements d'eau de la toiture du Four à Pain.....	8
	5. Pose d'un antidérapant sur les marches du bâtiment des Moustiques.....	8
	g) Prix du Conseil de l'Europe.....	8
E.	Propositions individuelles et questions	8
	1) Information sur Rock en l'Aire.....	8

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Vice-président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse l'absence du Président, M. Mouton, ainsi que celles de Mmes Habiyakare et Meier ainsi que de MM. Decurtins et Scheib. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem, des Conseillers administratifs Steve Delaude et Fernand Savigny. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 15 décembre 2022

Diverses coquilles sont signalées dans le document, qui sont corrigées directement dans la version finale.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu de la séance du 15 décembre 2022

Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2022 est approuvé par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Vice-présidence des commissions

Le Vice-président rappelle que la nomination d'un-e vice-président-e pour chacune des commissions avait été décidée lors de la dernière séance du Conseil. Il remercie les présidents pour les propositions suivantes, qu'il soumet au vote :

- Finances :.....	René Gisiger
- Aménagement, Urbanisme, Plan Directeur et Mobilité :.....	Patrick Rellstab
- Affaires sociales :.....	Alan Torselletti
- Routes et écoulement des eaux :.....	Marc Decurtins
- Bâtiments :.....	Christian Cheyroux
- Environnement :.....	Christian Cheyroux
- Enfance et jeunesse :.....	Alan Torselletti
- Sports :.....	Bénédicte de Raemy
- Culture et loisirs :.....	Michel Mouton
- Sécurité :.....	Odette Habiyakare

Par 13 voix « pour » soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal entérine les vice-présidences de chaque commission telles que proposées ci-dessus.

b) Délégué/e/s aux associations

Lors de la séance du 15 décembre, le Président du Conseil municipal avait proposé de désigner un/e délégué/e auprès de l'association de la jeunesse de Perly. Après concertation entre les deux personnes intéressées, il a été convenu qu'Olivier Scheib sera le délégué auprès de cette association.

c) Courrier de riverains du ch. du Relai à propos de l'article sur le tram paru dans le *Trait d'Union*

Le Vice-président lit le courrier, qui lui a été adressé par recommandé le 6 février 2023:

Concerne: Tram - Aménagements routiers futurs au chemin du Relai no 1 à 8

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Nous avons pris connaissance des aménagements routiers futurs au chemin du Relai no 1 à 8, proposés d'une part par la Commune et d'autre part par le Canton, en vue de l'arrivée du tram à Perly.

Les habitants du chemin du Relai no 1 à 8 ne peuvent accepter les divers schémas de circulation proposés par la Commune et le Canton, tels que récapitulés dans le « Trait d'union » du 31 octobre 2022.

En effet, il n'est pas admissible d'accepter que la circulation soit densifiée au chemin du Relai, avec pour effet un engorgement des véhicules sur la route de Certoux et dans le périmètre scolaire.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par ailleurs, et si la circulation devait se faire en sens unique depuis la route de Saint-Julien, il est impératif de permettre aux riverains du chemin Relai no 1 à 8, un accès à leur parking que ce soit par la route de Saint-Julien ou la route de Certoux, tel que présenté sur le schéma ci-joint. Il conviendrait également de prévoir un élargissement du trottoir au niveau du no 1 du chemin du Relai qui aura pour effet d'empêcher l'accès à la route de St-Julien depuis le chemin du Relai, également indiqué sur le schéma joint au présent courrier.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et restons bien sûr à votre entière disposition pour discuter de ce qui précède.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Municipal, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Les habitants du Relai no 1 à 8

Le Vice-président passe la parole à M. F. Savigny, pour des clarifications, le courrier ayant été adressé à divers intervenants en copie, dont le Conseil administratif et le Département du Territoire.

M. F. Savigny informe qu'à la fin de l'année 2022, des habitants riverains de la route de Certoux à Perly ont également écrit au Conseil administratif pour demander des compléments d'information par rapport à l'article paru dans le *Trait d'Union*. Entre temps, une interview de M. F. Savigny sur le tram ayant paru dans *la Tribune de Genève*, des personnes ayant signé ce courrier ont pu obtenir les informations qui leur manquaient. Le Conseil administratif a proposé aux signataires du premier courrier une séance d'information pour répondre à leurs interrogations. Il va proposer aux signataires du second courrier d'habitants du ch. du Relai, qui ont un intérêt plus limité à leur chemin, de participer à la séance prévue, quand bien même leur courrier s'adresse au Conseil municipal. M. F. Savigny relève que les propos des signataires du ch. du Relai reflètent une compréhension pas totalement correcte de la situation.

Mme Trono demande si les membres du Conseil municipal peuvent participer à cette séance, étant donné que ce courrier a été adressé à ce Conseil. Les membres présents ne s'exprimeraient pas dans le cadre de cette séance.

M. F. Savigny répond que cela n'a pas été réfléchi. Il ne voit pas d'inconvénient sauf que les habitants pourraient interpellier les Conseillers municipaux présents. Il rappelle que ce dossier a fait l'objet de présentation et d'explications à la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité du Conseil municipal, qui est au courant de la situation en détail.

Mme Trono pense que les Conseillers ne devraient pas intervenir pendant cette séance mais seulement y assister. Elle souhaite avoir la date rapidement.

Comme le Vice-président demande si d'autres membres sont intéressés, M. F. Savigny complète en rappelant qu'il ne s'agit pas d'une séance publique. Elle aura lieu le 28 février à 18h30, sans doute à la mairie selon le nombre de personnes qui s'annonceront présentes.

Pour répondre à une interrogation de Mme Trono, M. F. Savigny rappelle que le Conseil administratif a été directement saisi en tout début d'année d'une demande d'autres habitants sur la tenue d'une séance d'information. Il propose que les habitants qui se sont par la suite adressés au Conseil municipal puissent participer à la séance prévue pour les premiers.

M. Cheyroux ne se souvient pas avoir vu cette alternative ou proposition de circulation sur le chemin du Relai avoir été discutée ou analysée. Il demande si cela a été discuté avant.

M. F. Savigny intervient pour rappeler que la séance est justement prévue pour indiquer où les habitants du ch. du Relai se sont trompés.

M. Cheyroux indique que ce n'est pas cela. Il revient sur le courrier qui propose une configuration de circulation, un rétrécissement de trottoir, etc. Il demande si cela a été déjà évoqué par le passé car il n'en a aucun souvenir. Il veut savoir si ce type de réflexion qui devait délester cette voie a été envisagé.

M. F. Savigny renvoie M. Cheyroux à la relecture de l'article paru dans le *Trait d'Union*, qui présente la réponse de la commune en 2017 sur des propositions des TPG ou de l'Etat. Des sens uniques avaient été demandés, dont un au chemin du Relai, qui a été abandonné par la suite. Mais il s'agit de questions de détails.

M. Cheyroux prend note que le double sens au chemin du Relai n'a donc pas été examiné puisque considéré comme un détail, alors que dans leur argumentation, les riverains de ce chemin font de ce détail leur première importante. M. Cheyroux n'a pas de valeur ajoutée sur ce sujet, mais voulait juste savoir si ce point avait été examiné, ce qui n'est pas le cas. Il relève que cela fait deux groupes d'habitants qui demandent des précisions, de la meilleure compréhension. La

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

commune a donné des informations par écrit mais les habitants restent insatisfaits. Si par la suite, la commune devait faire recours, il demande s'il serait possible de communiquer de manière à susciter un soutien ou un refus des habitants mais ne pas les laisser dans le délaissement.

M. F. Savigny indique que d'autres habitants disent avoir mieux compris la problématique. Il rappelle qu'une prochaine étape importante, évoquée, sera celle de l'autorisation que doit délivrer la Confédération. Il faudra voir si celle-ci délivre une autorisation sur la base du projet initial du canton de 2017, ou avec des réserves portant ou prenant en compte des demandes de modifications. C'est sur la décision de la Confédération que le Conseil administratif, qui en a la compétence, se positionnera sur un recours, mais en soumettant cette proposition au Conseil municipal. M. F. Savigny rappelle que les séances du Conseil municipal sont publiques, le public pourra y assister et évoquer, après la séance, leurs sentiments.

C. Rapports de commissions

1. Rapport de la commission des affaires sociales relatif à un soutien d'urgence

Mme Bowman, présidente, indique que le lendemain du séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie, la Commission a réagi et a décidé d'attribuer CHF 2500.- aux victimes de cette catastrophe par le biais de la Chaîne du Bonheur. Cela a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait voter les conclusions du rapport.

Par 13 voix « pour », le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la commission des affaires sociales attribuant une subvention d'urgence de CHF 2500.- à la Chaîne du Bonheur dans le cadre de sa collecte en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Le Vice-président félicite la commission pour sa réactivité.

D. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Point de situation sur la patinoire

M. Delaude rappelle qu'en octobre, une information a été faite sur le fait que l'accès à la patinoire était suspendu en raison de problèmes liés aux déplacements des plaques sous l'effet de la chaleur. La patinoire est composée de plusieurs plaques. Sous l'effet de la chaleur, les plaques se dilatent et cette dilatation subsiste, ce qui rend la patinoire inutilisable. Après examen, une réparation s'avère compliquée et onéreuse avec aucune garantie que cela s'améliore. Depuis la création de cette patinoire il y a six ans, diverses réparations ont déjà été effectuées pour un montant total de CHF 66'000.-. L'utilisation de cette patinoire est relativement modeste mais, hors la présence de la FASE, qui l'anime, ne justifie pas ce coût. Pour la remettre en état, il faudrait remplacer le sol et cela coûterait à nouveau CHF 67'000.-. Par conséquent, le Conseil administratif estime que cela ne ferait pas sens au vu de l'utilisation relativement moyenne. Il envisage donc d'utiliser cet espace pour d'autres activités. Le Service technique recherche des solutions avec Mme Wasem, et s'oriente vers du Street Workout et un mur de grimpe. Cela pour garder son attractivité à cette zone, et que celle-ci puisse être utilisée par des jeunes.

Mme Wasem rappelle que la commune compte plusieurs parcs de jeux, qui sont plutôt orientés sur des petits enfants. Il manque une infrastructure pour les adolescents. A l'époque de l'action Engage.ch, plusieurs demandes portaient sur la création de Parkout ou Street Workout. L'idée d'Engage.ch était aussi d'accompagner ces jeunes dans le parcours politique du projet. La Commission des Sports avait d'ailleurs à l'époque proposé d'accompagner ces jeunes. Dans le cadre des recherches par le Service technique de solution pour la réparation de la patinoire, Top Jeux a été sollicité. N'ayant pas de solutions à proposer, ils ont par contre fait des suggestions pour occuper l'espace autrement. Parmi les propositions, un mur de grimpe et un workout. Ces infrastructures ont l'avantage de répondre aux besoins de jeunes et de jeunes adultes. Ce serait en plus l'occasion de répondre aux jeunes qui ont participé à Engage.ch et leurs proposer un suivi de la démarche et une participation au projet afin de répondre aux mieux à leurs demandes

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Cheyroux trouve que c'est une excellente opportunité. Il estime que ce serait aussi une bonne opportunité de faire participer les jeunes de la commune à la définition de cet emplacement. Cela pourrait consolider les idées et bénéficier d'autres suggestions. Il faudrait les solliciter par les outils de communication de la commune sur un semestre, par exemple, mais faire en sorte que cela reste aligné sur le calendrier du Conseil administratif. Il demande son avis aux membres.

M. Delaude trouve intéressant la consultation des jeunes et invite aussi à ne pas nourrir des espoirs qui ne pourraient pas être suivis. Il rappelle que la publication du « Canard de l'Aire » et la page Facebook « Si t'es de Perly » ne sont pas des organes officiels de la commune.

M. Cheyroux souligne que la sollicitation peut se faire en champ ouvert mais aussi peut être cadré pour proposer ce qui est déjà prévu et laisser place à une ou deux idées. C'est essentiellement une opportunité pour faire interagir la population avec les Autorités.

Mme Wasem revient sur le fait que c'était l'objectif d'Engage.ch. Plusieurs propositions ont été suggérées. Elle-même a promis à un jeune qui s'enquerrait de l'évolution d'un tel projet qu'il serait recontacté au moment opportun. Dans Engage.ch, chaque jeune de la commune avait été contacté. Le projet qui avait été proposé par plusieurs jeunes était celui d'un Workout.

M. Cheyroux réitère qu'il s'agit ici de poursuivre cette participation. Le danger que cela parte dans tous les sens peut être cadré. Le but est de faire interagir la jeunesse sur un projet communal.

Mme Bowman revient sur la patinoire et demande pourquoi autant de réparations ont été nécessaires tout au long de la vie de cette installation.

Mme Wasem informe qu'il existe différents types de plaques pour ces patinoires, en monoplaque ou en plusieurs plaques tenues par des rivets, solution finalement retenue pour Perly. Malgré tous les soins apportés, rien n'a pu être fait pour empêcher la détérioration de la surface. Par ailleurs ce système de plusieurs plaques ne se fait plus et l'entreprise qui a construit la patinoire à Perly a fait faillite, et qu'il faudrait donc changer complètement de système. Malgré le fait que la FASE attire du monde lorsqu'elle anime ce lieu, l'utilisation globale ne justifie pas qu'on remette des moyens importants sur cette infrastructure.

Mme de Raemy aime beaucoup l'idée de M. Cheyroux, mais elle reste perplexe sur la participation proposée par M. Cheyroux, qui fait un peu boîtes à idée. Le risque de frustration est grand pour les idées non retenues. De plus, au niveau de la pratique et la réalisation, cela demande des moyens humains et des ressources importants. Comme il y a déjà Engage.ch dans la course, elle pense que cela peut être redondant.

Le Vice-président demande, comme alternative, si une commission ne pourrait pas examiner ce projet. Cela permettrait de faire un sondage cadré. Il se demande s'il faut le voter ou pas.

M. Delaude revient sur le fait que des projets de Workout avaient déjà été exprimés dans le cadre d'Engage.ch et qu'il faudrait maintenant compléter ce désir en consultant les jeunes sur la création de la partie Workout, tenant compte qu'on aménage la zone avec des éléments complémentaires.

M. Gisiger soutient l'idée d'un Workout, qu'il qualifie de bonne alternative, très populaire, y inclut le mur de grimpe.

M. Cheyroux estime qu'une demi-page avec deux ou trois questions suffiraient pour la consultation des jeunes. Il insiste sur le fait de faire participer les jeunes à la vie politique aussi en dehors d'Engage.ch.

Mme Wasem rend attentive au fait que la taille de la patinoire est limitée. Elle permet l'installation d'un Workout et d'un mur de grimpe mais pas davantage. Le projet Engage.ch peut être reconduit par ailleurs, c'est à discuter.

M. Delaude rappelle la temporalité, une consultation demande du temps. La zone, comme vient de le rappeler Mme Wasem, n'est pas immense. M. Delaude poursuit sur le fait que la patinoire est à l'arrêt depuis trois mois, une démarche consultative peut durer longtemps alors que l'idée est de rendre cette zone aux jeunes et moins jeunes rapidement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Vice-président met un terme au débat, car celui-ci, s'il doit durer, devrait être poursuivi dans une commission indique-t-il. Il met aux voix le renvoi du projet dans une commission.

Par 1 voix « pour » et 12 voix « contre », le Conseil municipal refuse le renvoi pour étude du projet de Workout et d'aménagements sportifs en remplacement de la patinoire à une commission.

Le projet sera poursuivi par le Conseil administratif, avec l'administration.

b) Mérite communal 2022

Mme Wasem annonce que cette année, le Conseil administratif a choisi d'honorer une dame, discrète mais qui rend de grands services à la population en distribuant des flyers à chacun-e en faisant des km à pied sur la commune. C'est sans doute une des dernières personnes qui accomplira cette tâche. Il s'agit de Mme Evelyne Sauge.

L'assemblée applaudit.

c) Manifestations officielles

M. Delaude donne le calendrier des manifestations officielles 2023 comme suit :

Date	Manifestation
Mardi 28 mars	Promotions citoyennes
Jeudi 1er juin	Repas des commissions
Mardi 13 juin	Repas de fin d'année scolaire
Vendredi 30 juin	Promotions scolaires
Mardi 1er Août	Fête nationale
Jeudi 7 septembre	Repas des anciens magistrats
Samedi 14 octobre	50 ans de l'école
<i>Vendredi 8 décembre</i>	<i>Escalade</i>
Vendredi 15 décembre	Repas des Seniors
Mardi 19 décembre	Noël dans le village

d) Nouvelles cartes CFF pour les communes

M. F. Savigny indique qu'il s'agit de la fin des cartes CFF, décidée par les CFF comme rapporté récemment dans la presse. En remplacement, les CFF propose une « carte journalière dégriffée commune », avec un quota par jour au niveau suisse, qui fonctionne sur le principe que plus la réservation est faite tôt, moins cher coûte le billet. Il n'y a donc plus de limite de billets par jour sur la commune. Si un groupe de 50 habitants veut partir la même journée, c'est possible pour autant que le quota disponible soit suffisant au niveau suisse. Les cartes seront nominatives et le prix dépendra de la possession ou non d'un abonnement demi-tarif, soit, pour une réservation à 10 jours ou plus avant le départ, de CHF 39.- avec le demi-tarif, ou CHF 52.- sans le demi-tarif. Si le billet est réservé moins de 10 jours avant le départ, le prix passe à CHF 59.- pour le demi-tarif et à CHF 88.- le tarif plein. Ces coûts ne sont plus aussi intéressants qu'avant. Mais les habitants peuvent les acquérir auprès de n'importe quelle commune. Les CFF vont s'assurer que, dans une phase transitoire, le nombre de « cartes dégriffées commune » soient au moins dans la même proportion que les cartes vendues actuellement au niveau suisse, mais par la suite, ils pourront choisir les quotas qu'ils souhaitent. La fin des cartes journalières telles qu'on les connaît maintenant est programmée pour 2024.

M. Gisiger a lu aussi cette information dans la presse et est totalement opposé à cette nouvelle formule. Il déplore qu'en Suisse, on ait un double langage, entre le souhait de favoriser la mobilité douce et on fait le contraire avec ce système. On augmente les prix et ces cartes journalières ne sont pas attractives. Politiquement, ce n'est pas une bonne solution. Il ne voit pas comment faire modifier cette prestation.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny convient que cette nouvelle offre n'encourage pas à prendre le train pour faire par exemple un déplacement Genève-Lausanne si l'on est deux.

Mme Bellaoud-Meylan se fait confirmer que ce nouveau système induit que les communes ne financeront que les cartes CFF réservées, sans limitation de nombre.

e) Groupe scolaire : AMO

Concernant l'Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) retenu pour suivre ce dossier, Mme Wasem informe que le candidat retenu a indiqué ne plus pouvoir suivre ce dossier. Le Conseil administratif recherche un nouvel AMO.

f) Dépassement de crédits budget 2023

1. Remplacement pompes circulation eau chaude chauffage groupe scolaire

Mme Wasem informe que les deux pompes sont tombées en panne et que leur remplacement induit également une modification de l'alimentation électrique. Niveau du dépassement de ces travaux faits en urgence : CHF 9'693.-

2. Créations de dégorgeoirs en bordure de la toiture de la salle polyvalente

Mme Wasem indique que cela concerne la toiture de la salle polyvalente. L'accumulation d'eau dans les chenaux lorsqu'elles sont bouchées, provoque un débordement qui ne se fait pas vers l'extérieur du bâtiment mais vers l'intérieur au-dessus de la salle. Des dégorgeoirs ont été installés afin de permettre à l'eau de s'écouler vers l'extérieur. Afin d'être dans les normes, des crochets ont également dû être installés sur le toit afin d'assurer la sécurité des ouvriers qui entreprennent des travaux. La réparation engendre un dépassement de CHF 9'761.95.

3. Pose d'un portail en bas de la rampe d'accès aux anciens locaux des pompiers

A cet endroit, indique Mme Wasem, la zone est très prisée des jeunes de la commune, qui y vont le soir et vandalisent les lieux en faisant du feu, détériorent les infrastructures comme les lampes qui ont été en grande majorité abîmées par des tirs de ballons, entre autres. Régulièrement, des dégâts sont constatés. Il a été décidé de faire poser un portail-grillage coulissant, afin d'empêcher les déprédations à cet endroit. Avantage de ce portail fermé, les engins techniques de la commune pourront rester dans cette zone pour y être entretenus et ne devront plus être rentrés dans le garage chaque soir. Notamment, le chasse-neige pourra être préparé la veille des jours de prévisions de neige afin d'être rapidement mobilisable. Coût induisant un dépassement de CHF 14'463,25.- .

M. Cheyroux demande d'où vient la mise en place maintenant de cette mesure.

Mme Wasem répond que les déprédations sont fréquentes et depuis de nombreuses années. La FASE et les APM étaient au courant et faisaient régulièrement des rondes. Les réparations des dégâts représentent annuellement un certain coût, et cette réalisation facilitera le travail de nos employés, d'où la décision d'agir.

M. Cheyroux demande s'il y a la possibilité d'aménager un endroit semi-sauvage pour les jeunes, où ils pourraient faire ce qu'ils ont à faire sans que cela prête à conséquences. Il signale l'ancienne Chapelle qui dispose d'un peu d'espace qui pourrait être aménagé. Ce serait une zone qui pourrait les accueillir.

Mme Trono pense que la jeunesse préfère les lieux où les jeunes ne sont pas vus et où ils n'ont pas le droit d'être.

Mme Wasem ajoute que ce n'est pas le rôle d'Autorités de proposer une zone propice au vandalisme, au contraire d'un renforcement de l'accompagnement, qui est déjà opéré par la FASE.

M. Cheyroux revient sur le fait que la chose peut être plus subtile. Ce pourrait aussi être une opportunité de discuter de ce qu'on peut laisser de libre à nos jeunes.

M. F. Savigny rappelle que des habitants vivent à proximité de la Chapelle. Il rappelle que pour protéger les plus proches habitations des nuisances de la déchetterie, la commune avait envisagé un mur de protection qui n'a pas été autorisé par l'Etat car ce mur était situé sur une zone qui ne permet pas une telle construction.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Travaux pour stopper des écoulements d'eau de la toiture du Four à Pain

Mme Wasem explique qu'il s'agit de travaux destinés à évacuer l'eau du toit à l'extérieur du bâtiment par des canalisations. La stagnation de l'eau risquant de nuire à la structure en bois et le goudron de protection n'est plus étanche, Un travail qui se monte à CHF 4'194.40.

M. Cheyroux demande si cela pourrait être une opportunité de mettre des capteurs solaires sur le toit. Ceci, pour donner suite à une décision lors d'une précédente législature qu'à chaque fois qu'on répare un toit, on en profite pour poser des capteurs solaires.

Mme Wasem répond qu'il s'agit d'une réflexion à avoir mais qu'il faut prioritairement faire cette réparation d'urgence.

M. Martignoni demande si ces fuites d'eau proviennent de défaut d'entretien ou de défaut de construction.

Mme Wasem répond que cela a été perçu lors d'un entretien. L'affaissement de la pente du toit du Four à Pain a été progressif. Pour l'école, elle fête ses 50 ans cette année, difficile de savoir. Elle se propose de revenir avec une réponse plus précise

M. F. Savigny rappelle que le Four à Pain à 25 ans.

5. Pose d'un antidérapant sur les marches du bâtiment des Moustiques

Mme Wasem indique que les escaliers de l'entrée du bâtiment sont glissants par temps d'hiver ou de pluie. Une résine spéciale, transparente, maintenant l'esthétique de l'entrée de ce vieux bâtiment sera appliquée sur chaque marche pour éviter les glissades, pour un coût de CHF 5'578.86.

g) Prix du Conseil de l'Europe

M. F. Savigny informe que la commune a reçu, avec d'autres communes et le canton, un Prix du Conseil de l'Europe pour le projet de renaturation de l'Aire attribué par la Convention européenne du Paysage. La commune a reçu un certificat original signé de ce Prix.

E. Propositions individuelles et questions

1) Information sur Rock en l'Aire

M. Gisiger communique les dates de la prochaine manifestation de Rock en l'Aire, qui se tiendra du 21 mai au 18 juin. Sept groupes viendront jouer.

2) Décompte du Bicentenaire

M. Cheyroux demande ce qu'il en est de ce document, annoncé pour cette séance. M. Delaude répond que le document sera envoyé avec la convocation de la prochaine séance.

3) Tour de tri pour les manifestations

Mme de Raemy demande ce qu'il en est de ces tours, dont elle pensait qu'elles étaient mises à disposition de chaque manifestation automatiquement.

Mme Wasem rappelle que chaque association est responsable de demander ce dont elle a besoin. Une information sera donnée aux associations sur les effets de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les déchets.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, à 21h28.

Le Vice-Président
Stéphane Hilty

La membre
Rachel Bourquin-Guidi

Le Secrétaire
Jacques Nierlé